

Legault, A. et Fortmann, M. (1989) *Une diplomatie de l'espoir. Le Canada et le désarmement, 1945-1988*. Québec, PUL, CQRI, 684 p.

André Dumoulin

Volume 34, numéro 93, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022137ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022137ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

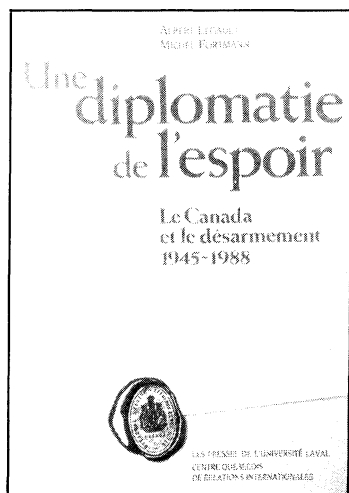
[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dumoulin, A. (1990). Compte rendu de [Legault, A. et Fortmann, M. (1989) *Une diplomatie de l'espoir. Le Canada et le désarmement, 1945-1988*. Québec, PUL, CQRI, 684 p.] *Cahiers de géographie du Québec*, 34(93), 377–379.
<https://doi.org/10.7202/022137ar>

pratiquement impossible de démanteler une armée nationale ou de vouloir construire un monde en paix et sans arme.

Jules DUFOUR
Module de géographie
Université du Québec à Chicoutimi



LEGAULT, A. et FORTMANN, M. (1989) *Une diplomatie de l'espoir. Le Canada et le désarmement, 1945-1988*. Québec, PUL, CQRI, 684 p.

Il n'y a pas de mots assez forts pour qualifier cette somme de 684 pages qui, pour la première fois, retrace avec clarté, précision et brio l'histoire diplomatique des négociations internationales sur le contrôle des armements et le désarmement auxquelles le Canada a participé depuis 1945. Son originalité tient aussi du ton très personnel adopté, parfois impertinent, toujours en recul par rapport à l'événement. Assurément, les deux auteurs — le premier, enseignant depuis 1969 au Département de science politique de l'Université Laval et conseiller spécial auprès du ministère de la Défense nationale de 1980 à 1982; le second, professeur adjoint au Département de science politique de l'Université de Montréal où il est responsable de la chaire d'études militaires créée en 1986 — ont rédigé ici un ouvrage de référence, un outil de travail remarquable.

Son originalité, il la tient de son caractère exhaustif mais aussi du niveau de «pénétration» par rapport aux thèmes étudiés. Les auteurs ont eu en effet accès aux archives diplomatiques canadiennes qu'ils ont traitées avec une incontestable maîtrise. Tout aussi enrichissante est la manière très structurée dont sont élaborés les différents chapitres thématiques. Pour chaque domaine du désarmement, Legault et Fortmann présentent avec acuité le contexte international influant sur la gesticulation diplomatique puis étudient le processus décisionnel des acteurs des différents pays en mettant en valeur la marque canadienne des événements présentés.

Financé par subvention de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales et par un fonds du désarmement provenant du ministère des Affaires étrangères, cet ouvrage est aussi enrichi d'une série d'annexes très utiles pour les chercheurs: textes et sujets abordés par les intervenants canadiens de 1962 à 1985 à la Conférence du désarmement, index des noms propres, définitions de sigles et indexation par mots-clés.

Le travail peut être scindé en deux. Une première partie, composée des six premiers chapitres, aborde la question du désarmement d'un point de vue historique en étudiant l'entrée du Canada sur la scène diplomatique internationale en matière de désarmement.

La seconde moitié de l'ouvrage, construite autour de sept autres chapitres, présente de manière thématique la position canadienne face au traité de non-prolifération nucléaire, aux armes chimiques et biologiques, aux essais nucléaires, à l'espace extra-atmosphérique, aux négociations MBFR de Vienne, aux aspects militaires de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et à la Conférence de Stockholm (CDE).

Les auteurs ont fait précéder les analyses concernant le désarmement par une présentation du cadre interne des acteurs canadiens, par une mise en évidence des interactions entre représentants diplomatiques et militaires confrontés aux grands dossiers de l'*arms control*. Legault et Fortmann nous donnent à connaître les trois catégories d'approche de cette problématique. L'école «fonctionnaliste» qui estime que «le Canada n'étant pas une grande puissance, il doit se spécialiser dans certains créneaux de la diplomatie, là où son savoir-faire existe et là où son influence peut se faire sentir». Cette approche correspond ainsi à la volonté canadienne d'être un des promoteurs de principes scientifiques en matière de vérification d'accords Est-Ouest. La seconde approche, dite de *middle power* ou *broker* au sein du système international, repose sur un rôle que d'autres veulent bien «prêter» au Canada à l'intérieur du système international. Si Lester B. Pearson, John Wolmes et Peyton Lyon font partie de cette école, d'autres comme Stephen Clarkson ou Thomas C. Hockin pensent que la politique étrangère du Canada n'est que le reflet de sa politique intérieure: «les qualités de modération et de médiation propres au système des relations fédérales-provinciales se retrouvent ainsi confondues avec le système international». Cette façon de concevoir le rôle du Canada n'est pas très différente de celle attribuée à la Belgique ou à la Pologne. Enfin, l'école «idéaliste», qui circonscrit les démarches diplomatiques aux seuls impératifs moraux, dont Michael Tucker est le digne représentant.

Plus loin, les deux auteurs tentent d'expliquer les différences de position en matière de négociations internationales entre les diplomates et les militaires, entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Défense. Raisonnant par analogie, où le diplomate devient «abeille» et la Défense nationale «fourmi», l'ouvrage nous entraîne dans les méandres des non-dits, de la non-coopération ou du faux jeu de coopération entre les deux départements durant les années 1940 à 1960.

Le chapitre suivant aborde les organes relationnels entre les Affaires étrangères et la Défense nationale de 1945 à 1965. Au Groupe mixte créé en mai 1953 et chargé de préparer les documents de travail communs et d'assister le ministère des Affaires étrangères en matière de désarmement, succédera le Comité mixte du désarmement, le Groupe de travail mixte du désarmement et le poste de conseiller militaire permanent auprès de la délégation canadienne à l'ONU. Après plusieurs restructurations, le Comité des chefs d'état-major inter-armes crée en juillet 1961 la Direction des études stratégiques (DSS) qui continue aujourd'hui de fonctionner sauf qu'elle n'est plus rattachée au Comité des chefs d'état-major.

Du côté des Affaires étrangères, le fait marquant sera l'établissement d'un Bureau du désarmement proprement dit en 1961, grâce à la perspicacité du général Burns, dont la forte personnalité a marqué l'histoire diplomatique canadienne.

Reste que les relations entre les deux départements n'ont pas toujours été faciles. Au moment de la guerre froide, la Défense nationale ne souhaitait pas que l'on accorde trop d'importance aux discussions sur les questions du désarmement, tandis qu'«un simple Groupe mixte n'attirerait pas trop l'attention et donnerait tout le temps voulu aux autorités militaires pour réagir à toute demande qu'elles jugeraient par trop insolite». Quant aux Affaires étrangères, malgré une impression de dépendance à l'égard de l'avis des militaires, elles suivront une ligne personnelle, en maintenant un droit de regard sur les ordres du jour des instances mixtes.

Malgré l'attitude des hautes autorités militaires qui, de 1952 à 1959, aura consisté à faire et défaire comités sur comités — WP, JDC, JDWG, DWG, JDWP — les Affaires étrangères finiront par obtenir la constitution d'une équipe de travail sur le désarmement au ministère de la Défense nationale. Cette démarche est d'autant plus nécessaire qu'il faut davantage coordonner les politiques en matière de désarmement au moment où d'autres ministères sont concernés (énergie atomique, sciences, etc.).

Dans les années 1960, les deux départements évolueront chacun dans le sens opposé à l'image qu'ils voulaient donner d'eux-mêmes. Sous le libéral Paul Hellyer, la Défense nationale mettra en

vigueur une politique d'intégration des Forces armées tandis que la politique en matière de désarmement finira par accepter la dotation en armement nucléaire des forces canadiennes.

Le chapitre 2 étudie comment le comportement du Canada en matière de désarmement au milieu de la bourrasque de l'après-guerre (et de l'apparition de l'atome) au moment où Ottawa se joint au rang des alliés. Le chapitre suivant intitulé *Le bâton de pèlerin et celui de l'aveugle* aborde les débats de la commission du désarmement créée en 1952. À l'exception de sa tentative mort-née d'envisager, au sein du sous-comité des cinq puissances, un traitement «horizontal» plutôt que «vertical» des éléments entrant dans la composition d'un programme de désarmement, le Canada adopte un profil bas. «Le Canada ne joue pas un rôle fondamental pour ce qui est des propositions formulées. Il se cantonne souvent dans le silence, faute de politiques ou de moyens d'étude suffisants pour faire sentir son influence (...). Mais lorsqu'il s'agit de heurter de front les intérêts américains, on préfère souvent céder son droit de parole aux Français et aux Britanniques».

D'autres thèmes spécifiques à l'espace géostratégique canadien seront abordés par les auteurs, dont la proposition de zone d'inspection aérienne dans l'Arctique ou la Conférence d'experts sur la prévention des attaques par surprise, et ce parallèlement à la notion de zone dénucléarisée et à l'examen du fameux plan Burns, politiquement en avance sur son temps mais stratégiquement limité à l'époque. La partie chronologique de l'ouvrage s'achève par l'analyse des positions canadiennes au Comité des 10 puis des 18 puissances où l'on constate déjà le sentiment d'impuissance des autres pays face à une logique de négociations bilatérales entre les deux Grands qui commence à se codifier.

Quant à la seconde partie de ce remarquable ouvrage, qui délimite ses analyses à chaque domaine du désarmement (non-prolifération nucléaire entre États et à travers le projet MLF), les armes chimiques et biologiques, les essais nucléaires, l'espace extra-atmosphérique, les MBFR, la CSCE et la CDE, le lecteur y percevra la volonté canadienne de mettre sa communauté scientifique au service de la politique de désarmement. Cette approche «catalytique» qui fait l'honneur du Canada aujourd'hui a apporté aux autres pays une expertise technique indispensable, surtout en matière de vérification.

De toute évidence, pour Legault et Fortmann, «dans leur politique étrangère, les Canadiens se sont efforcés de minimiser les effets les plus néfastes de la *paix par la force* et de maximiser les bénéfices les plus positifs de la *paix par le droit*».

André DUMOULIN
*Groupe de recherche et
d'information sur la paix (GRIP)
Bruxelles*